

FONDATION NORMANDIE GENERATIONS

56 rue Bernard Palissy
61100 Flers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SIREN 780956652

TALENZ ALTEIS AUDIT

(Siège) Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : secretariat-caen@talenz-alteis.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : secretariat-paris@talenz-alteis.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la Fondation NORMANDIE GENERATIONS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation NORMANDIE GENERATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE LA FONDATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Aude MARESQ
Commissaire aux Comptes
Associée

Signé par Aude Maresq
Le 16 juin 2026



doc_x6a8
tx_aVgWYMgnl6Yk

FONDATION NORMANDIE GENERATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Année 2025			31/12/2024
	BRUT	Amort/Prov	NET	
Frais d'établissement (I)	265 807	184 111	81 696	85 836
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	489 501	436 698	52 804	79 911
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 004 703	75 441	929 263	931 090
Constructions	48 698 022	27 096 493	21 601 530	23 170 469
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 073 679	10 998 616	2 075 064	2 380 909
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	862 835		862 835	700 800
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	100 121	37 413	62 708	57 107
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 558 400	35 040	1 523 360	1 503 389
Prêts	1 321 588		1 321 588	1 231 780
Autres immobilisations financières	48 216		48 216	43 579
TOTAL II	67 157 065	38 679 699	28 477 366	30 099 035
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	58 576		58 576	64 929
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 163 489	342 915	4 820 574	5 957 167
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 744 805	3 760	1 741 045	2 090 593
Charges constatées d'avance	97 400		97 400	110 709
Valeurs mobilières de placement :	579 389	24 762	554 627	752 812
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	9 146 372		9 146 372	8 023 871
TOTAL III	16 790 032	371 438	16 418 594	17 000 082
Frais d'émission des emprunts (IV)	85 242		85 242	92 346
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	84 298 146	39 235 247	45 062 899	47 277 298

FONDATION NORMANDIE GENERATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	ANNEE 31/12/2025	ANNEE 31/12/2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	1 600 000	1 600 000
Fonds propres complémentaires	562 535	562 535
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	4 545 729	4 545 729
Ecarts de réévaluation	327 517	327 517
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	7 976 772	7 847 151
<i>(dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée)</i>	6 449 002	6 292 217
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	493 033	500 973
Report à nouveau	-6 820 192	-5 457 217
<i>(dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée)</i>	-2 894 297	-1 983 755
Excédent ou déficit de l'exercice	-662 940	-1 241 292
<i>(dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée)</i>	-430 882	-757 756
Situation nette (sous-total)	8 022 455	8 685 395
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements	3 242 765	3 506 821
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	200 952	200 952
Amorts dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif	712 886	712 886
TOTAL I	12 179 057	13 106 053
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	8 489 803	9 034 052
TOTAL II	8 489 803	9 034 052
PROVISIONS		
Provisions pour risques	393 541	369 784
Provisions pour charges	218 352	104 985
TOTAL III	611 893	474 770
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 251 659	16 575 448
Emprunts et dettes financières diverses	198 817	198 373
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 738 073	1 544 722
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	6 254 931	6 026 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 484	13 645
Autres dettes	305 971	272 401
Produits constatés d'avance	31 210	30 980
TOTAL IV	23 782 145	24 662 423
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL	45 062 899	47 277 298

FONDATION NORMANDIE GENERATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
<i>(dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée)</i>		
Vente de prestations de service	481 511	319 878
dont parrainages		
<i>(dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée)</i>	106 112	50 653
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	49 853 610	48 402 338
<i>(dont Concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée)</i>	36 487 076	35 653 009
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	364 533	298 732
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	1 024 933	904 299
Autres produits	141 339	629 052
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	51 865 926	50 554 300
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	10 707 946	10 010 031
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 071 125	3 026 055
Impôts, taxes et versements assimilés - autres	317 790	357 770
Charges de personnel		
Salaires	24 756 910	25 128 576
Cotisations sociales	9 773 402	9 487 775
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 340 305	2 365 479
Dotations aux provisions	505 904	247 740
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	480 684	749 807
Autres charges	132 796	163 460
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	52 086 862	51 536 693
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-220 936	-982 393

FONDATION NORMANDIE GENERATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	104 002	115 930
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions	26 078	29 674
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	130 080	145 603
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions financières	11 611	14 816
Intérêts et charges assimilées	560 472	630 756
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	572 084	645 572
RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)	-442 004	-499 968
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - I)	-662 940	-1 482 362
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		350 873
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		109 803
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		241 069
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	51 996 006	51 050 776
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	52 658 946	52 292 068
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-662 940	-1 241 292
<i>(dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée)</i>	-430 882	-757 756
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	6 714	5 263
TOTAL	6 714	5 263
Charges de contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	6 714	5 263
TOTAL	6 714	5 263

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 45 062 899 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 662 940 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/06/2025 par le bureau de la fondation.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 sous réserve des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non lucratif. Ce dernier a été modifié par le règlement ANC n°2023-03.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont arrêtés conformément :

- Au règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :
- de l'instruction M22 bis pour les établissements sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif,
- de l'instruction M21 pour la partie applicable aux établissements sanitaires gérés par des organismes privés

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2023-03 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Rédéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et les charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;

- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024), conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 01^{er} janvier 2025. Par conséquent :

- Absence de retraitement du résultat 2024 : les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition ;
- Reclassement de présentation : la colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassement pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires ;
- Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
 - Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « charges exceptionnelles » et « produits exceptionnels »,
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste « autres produits ».

Conformément à la réglementation, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés (avant ces reclassements), sont présentés à la fin de cette annexe.

Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025) :

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

- Résultat exceptionnel : des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier) ;
 - Cessions d'actifs : Les produits de cession d'immobilisations (1 500€) et les valeurs nettes comptables correspondantes (0 €) sont classés en résultat d'exploitation.
 - Subventions : la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (314 456€) est classée en résultat d'exploitation ;
- Suppression des transferts de charges : les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature de même que les autres produits atténuant une charge :
 - Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 64 créditeur « Remboursements de charges de personnel » pour 371 000 €, ils sont composés des avantages en nature repas, remboursement de salaires liés à des formations et CET
 - Les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurances », pour 26 984 €,
 - Les refacturations diverses sont inscrites en chiffre d'affaires ou produits accessoires (compte 708) pour 30 006 €.

Objet social et moyens

La fondation a pour but d'initier, promouvoir, coordonner, développer, directement ou indirectement, toute action visant à gérer des activités de prévention, de soins, d'insertion, d'aides et secours, de services et prestations sanitaires, sociaux, médico-sociaux, logistiques, techniques, éducatifs et culturels, aux personnes et à leur entourage connaissant des difficultés liées à l'adaptation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, à la maladie, à la dépendance, au handicap, à l'âge, ou pouvant être en situation de vulnérabilité. La Fondation a également pour but d'assurer des activités de formation et de recherche dans de nouvelles prises en charges des usagers liées aux domaines sanitaires, social et médico-social. La Fondation participe à l'économie sociale et solidaire en servant d'intérêt général par la mise en œuvre des moyens dont elle dispose.

Les moyens d'action de la Fondation sont :

- Des centres d'accueil familial spécialisé
- Des instituts médico-éducatifs
- Des services d'éducation spéciale et de soins à domicile
- Un institut thérapeutique éducatif et pédagogique
- Un service de placement familial départemental
- Un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- Des centres de médecine physique et de réadaptation
- Un institut d'éducation motrice
- Des groupes d'entraide mutuelle
- Des établissements pour personnes âgées dépendantes
- Des maisons relais
- Un service de médiation familiale, espaces rencontres, audition de l'enfant
- Un service d'actions éducatives en milieu ouvert
- Un centre d'action médico-social précoce et polyvalent
- Un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues
- Un centre de prévention contre les drogues
- Un centre de soins de suite et de réadaptation en addictologie
- Un centre de formation : le pôle Compétences et Formations

Les indemnités de départ à la retraite sont partiellement provisionnées dans les comptes à hauteur des sommes autorisées par les autorités de tarification. Ces sommes sont présentées en fonds dédiés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne

font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 0 ans
- * Constructions : 15 à 50 ans (actifs par composants)
- * Agencements des constructions : 15 à 50ans (actifs par composants)
- * Installations techniques : 5 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 15 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans à 15 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires. Un amortissement est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre en terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres éléments significatifs

DEPART A LA RETRAITE

Tout salarié permanent cessant ses fonctions pour départ en retraite bénéficie d'une indemnité de départ dont le montant est fixé selon la convention collective dont relève l'établissement employant ce salarié (convention 66 ou convention 51). Les engagements de départ en retraite représentent 2 976 983 € au 31/12/2025.

Ils sont calculés selon la méthode des unités de crédits projetés avec un taux d'actualisation de 3,60% (taux iboxx corporate 10 ans AA, conformément aux recommandations de l'ANC).

Le taux de charges sociales retenu est de 64% pour les cadres et 63% pour les non-cadres. Age de départ à la retraite : 64 ans non-cadre, 64 ans cadre.

Au 31/12/2025, les engagements de départ en retraite sont comptabilisés à hauteur de 996 002€.

En sus, des engagements sont également externalisés pour un montant total de 348 931€ (valeur au 31/12/2025). Ces engagements sont repartis sur 2 contrats.

Le montant des comptes épargnes temps externalisés s'élèvent à 842 075.19 € au 31/12/2025. La valorisation du placement en date du 31/12/2025, n'a pas été communiqué.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	01/01/2025	Acquisitions	Sorties	Transfert	31/12/2025
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissements, d'évaluation	265 807 €				265 807 €
Autres immobilisations incorporelles	489 501 €				489 501 €
Immobilisations incorporelles en cours	0 €				0 €
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 004 703 €				1 004 703 €
Constructions	48 635 659 €	62 364 €			48 698 022 €
Installations techniques, matériels et outillages	4 719 006 €	82 436 €	17 246 €		4 784 195 €
Autres immobilisations corporelles	8 026 869 €	287 645 €	25 031 €		8 289 484 €
Immobilisations corporelles en cours	700 800 €	162 035 €			862 835 €
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	100 121 €				100 121 €
Autres titres immobilisés	1 557 177 €	1 223 €			1 558 400 €
Prêts	1 231 780 €	116 404 €	26 596 €		1 321 588 €
Autres immobilisations financières	43 579 €	5 482 €	845 €		48 216 €
ACTIF IMMOBILISE EN VALEUR BRUTE	66 775 001 €	717 589 €	69 718 €	0 €	67 422 872 €

Les frais d'établissement sont constitués des honoraires engagés pour les évaluations externes ; internes et les dépenses de diagnostic organisationnel. Ces dépenses sont amorties sur 5 ans.

La fondation détient 100% du capital social de la société SAS All Livres pour une valeur de 100 000€. La situation nette de la société est de 62 587€ au 31/12/2025 avec un résultat de + 5 601€. Pour l'année 2025, la fondation a validée une subvention d'équilibre à hauteur de 30 000€ à la SAS All Livres à verser au plus tard le 31 mars 2026. Cette subvention est comptabilisée en charges financières.

Le montant total des abandons avec retour à meilleure fortune accordé est de 373 727€ au 31/12/2025.

Par ailleurs, sur décision du conseil d'administration du 17/12/2025, la fondation a mis à disposition gratuitement les locaux à sa filiale soit des loyers non facturés à hauteur de 23 400€ pour 2025.

Une dépréciation des titres est comptabilisée à hauteur de 37 413€ compte tenu des difficultés financières de la société.

FONDATION NORMANDIE GENERATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Par décret en date du 13 janvier 2020, publié au journal officiel le 15 janvier 2020, l'association Lehugeur-Lelièvre a été transformée en fondation d'utilité publique dite « Fondation Normandie Générations ».

La transformation est effectuée sans dissolution et sans création d'une personne morale nouvelle. La création se fait par l'affectation d'une dotation non consommable d'1.6 millions d'euros de trésorerie.

Les 1.6 millions d'euros de dotation non consommables ont été placés sur les supports mentionnés ci-dessous. La répartition du risque dans les placements réalisés a été mesurée par la gouvernance.

Autres titres immobilisés	Nature	Nbre parts	Prix achat	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Dernière valeur vénale	Ecart avec Valeur nette	Date valo.	Produits fi
SCPI EUROVALYS	SCPI distribution			150 220	8 140	142 080	142 080	0	31/12/2025	6 623
HIMALIA CAPITALISATION	Contrat de capitalisation			800 000	0	800 000	808 560	8 560	31/12/2025	0
Comptes titres				120 350	24 277	96 073	118 275	22 202		
	TOTALENERGIES SE	510	37,47	19 108		19 108	28 351	9 243	31/12/2025	1 673
	SANOFI	225	84,88	19 097		19 097	18 612	-485	31/12/2025	882
	ORANGE	2498	10,31	25 758	0	25 758	35 472	9 714	31/12/2025	1 874
	EUTELSAT COMMUNIC.	2453	10,46	25 655	21 470	4 185	4 185	0	31/12/2025	0
	EUROAPI	9	12,37	111	91	20	20	0		0
	TELEPERFORMANCE	124	83,74	10 384	2 716	7 668	7 668			521
	BNP PARIBAS	174	59,35	10 327	0	10 327	14 057			1 284
	Liquidité			9 910		9 910	9 910	0		0
LF Opportunité immo	SCI Nue propriété	1493	134	200 062	15 275	184 787	184 787	0	31/12/2025	
Novapierre Résidentiel	SCPI Capitalisation	136	1 467	199 512		199 512	203 786	4 274	31/12/2025	
Pierre Capitale	SCPI distribution	750	200	150 000	11 625	138 375	138 375		31/12/2025	11 408
Immobilisations financières				1 620 144	59 317	1 560 827	1 595 864	35 036		24 264
Valeur dotation non consommable				1 600 000						

La fondation verse la contribution effort construction sous forme de prêt remboursable in fine à 20 ans à 0%. Le montant total du prêt s'élève à 1 321 588€ au 31/12/2025, il était de 1 231 780€ au 31/12/2024.

Amortissements et dépréciation des immobilisations

	01/01/2025	Dotations	Diminutions	Reclass +	31/12/2025
Immobilisations incorporelles					
frais d'établissements, d'évaluation	179 971 €	4 140 €			184 111 €
Autres immobilisations incorporelles	409 590 €	27 107 €			436 698 €
Immobilisations incorporelles en cours	0 €				0 €
Immobilisations corporelles					
Terrains	73 613 €	1 827 €			75 441 €
Constructions	25 465 189 €	1 629 543 €		1 760 €	27 096 493 €
Installations techniques, matériels et outillages	3 820 482 €	241 969 €	17 246 €	-1 760 €	4 043 444 €
Autres immobilisations corporelles	6 544 484 €	435 718 €	25 031 €		6 955 171 €
Immobilisations corporelles en cours	0 €				0 €
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	43 014 €		5 601 €		37 413 €
Autres titres immobilisés	53 787 €		18 748 €		35 040 €
Prêts	0 €				0 €
Autres immobilisations financières	0 €				0 €
ACTIF IMMOBILISE: AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	36 590 131 €	2 340 305 €	66 626 €	0 €	38 863 810 €

Les dotations et reprises aux dépréciations des éléments financiers concernent :

- Une reprise sur les titres de participations dans la SASU ALL Livres pour 5 601 €

- Les titres détenus dans le cadre du fonds de dotation. Elles sont évaluées à 35 040 € soit :
 - Dépréciation des titres Pierre Capital à hauteur de 11 625€
 - Une reprise de dépréciation des titres Himalia Capitalisation à hauteur de 18 748€
 - Dépréciation des titres LF Opportunité à hauteur de 15 275€
 - Dépréciation des titres SCPI Eurovalys à hauteur de 8 140€

Les dotations aux dépréciations des valeurs mobilières de placement sont enregistrées au compte 5903 (voir valeurs mobilières de placement).

Actif circulant

Etat des créances

	Montant net 2025	Degré de liquidité	
		A un an au plus 2025	A plus d'un an 2025
ACTIF IMMOBILISE			
Participations	100 121 €		100 121 €
Créances rattachées à des participations	0 €		0 €
Autres titres immobilisés	1 558 400 €		1 558 400 €
Prêts	1 321 588 €		1 321 588 €
Autres immobilisations financières	48 216 €		48 216 €
ACTIF CIRCULANT			
Créances			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 163 489 €	4 251 532 €	911 957 €
Créances reçues par legs ou donations	0 €		
Autres créances	1 744 805 €	1 744 805 €	
Charges constatées d'avance	97 400 €	97 400 €	
TOTAL	10 034 019 €	6 093 738 €	3 940 281 €

Dépréciation des actifs

	Montant 01/01/2025	Dotation 2025	Reprise 2025	Solde 31/12/2025
Particip. et créances rattach. à des part.	43 014 €		5 601 €	37 413 €
Autres titres immobilisés	53 787 €		18 748 €	35 040 €
Prêts	0			0 €
Autres immobilisations financières	0			0 €
Créances redevabl. et cptes rattach	338 668 €	180 421 €	176 173 €	342 915 €
Autres créances	3 760 €			3 760 €
Valeurs mobilières de placement	21 984 €	4 508 €	1 730 €	24 762 €
	461 213 €	184 929 €	202 252 €	443 890 €

Fonds propres

Evolution des fonds propres 2024-2025

Fonds propres	01/01/2025	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise :					
Fonds propres statutaires	1 600 000				1 600 000
Fonds propres complémentaires	562 535				562 535
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires avec droit de reprise	4 545 729				4 545 729
Ecarts de réévaluation	327 517				327 517
Réserves					
Réserve statutaires ou contractuelles	7 847 151	129 622			7 976 772
dont Réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	6 292 217	156 786			6 449 002
Autres réserves	500 973	-7 940			493 033
Report à nouveau					
Report à nouveau	-5 457 217	-1 362 974			-6 820 192
dont Report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-1 983 755	-910 542			-2 894 297
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 241 292	1 241 292		-662 940	-662 940
dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-757 756	757 756		-430 882	-430 882
Situation nette (sous-total)	8 685 395	0	0	-662 940	8 022 455
Subventions d'investissements	3 506 821			-264 056	3 242 765
Provisions réglementées	913 838				913 838
Total des fonds propres	13 106 053	0	0	-926 996	12 179 058

Les fonds propres étaient de 13 106 053 € au 31/12/2024, ils sont de 12 179 057 € au 31/12/2025. Une variation principalement expliquée par le déficit 2025 et les reprises de subventions d'investissements.

En 2021, l'ARS a attribué une enveloppe à hauteur de 3 039 865€ au CMPR La Clairière. Ce financement de 3 039 865€ est versé au titre des investissements validés dans le cadre du Ségur de la Santé. Il s'inscrit dans l'article 50 de la LFSS pour 2021. Il est inscrit en fonds propres au compte « 1026 dotations aux établissements de santé prévues à l'article 50 de la LFSS pour 2021 ». Une créance de 1 215 944€ est constaté au compte « 2763 créances au titre des dotations aux établissements de santé prévues à l'article 50 de la LFSS pour 2021 » dans la mesure pour le financement est versé en plusieurs tranches (Plan comptable M21). Un retraitement comptable a été effectué sur les comptes d'ensemble afin de respecter la nomenclature comptable des associations et fondations : autres fonds propres avec droit de reprise et autres créances.

Provisions réglementées

	01/01/2025	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2025
PROVISIONS					
Prov réglementée Renouv. Immo	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réserve de trésorerie Couv BFR	200 952 €	0 €	0 €	0 €	200 952 €
Prov réglementée réserve PV nette	712 886 €	0 €	0 €	0 €	712 886 €
sous total	913 838 €	0 €	0 €	0 €	913 838 €
Provisions pour risques	369 784 €	190 285 €	166 528 €	0 €	393 541 €
Provisions pour charges	104 985 €	135 199 €	21 832 €	0 €	218 352 €
sous total	474 770 €	325 483 €	188 360 €	0 €	611 893 €
PROVISIONS	1 388 607 €	325 483 €	188 360 €	0 €	1 525 731 €

Suivi des fonds dédiés

	01/01/2025	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours exercice	Reclas Augmentati on	Fonds restants à utiliser en fin d'exercice	Dont n'ayant pas fait l'objet de dépenses depuis 2 ans
FONDS DEDIES						
Fonds dédiés à l'investissement	7 431 822	353 012	728 946	0	7 055 889	2 726 891
Plan Hopital 2012	1 271 315	185 808	0	0	1 457 123	
Renouvellement immo	6 112 284	167 204	724 420	0	5 555 068	2 687 283
dont renouvellement immo des ESSMS					3 859 050	
Autres fonds dédiés	48 223	0	4 526	0	43 697	39 608
Fonds dédiés à l'exploitation	371 380	118 929	158 132	0	332 177	9 892
dont FD exploitation des ESSMS					289 880	
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 176 426	7 943	137 856	0	1 046 514	39 159
dont FD subvention exploitation des ESSMS					712 125	
Indemnités départ retraite	1 127 408	0	131 406	0	996 002	
Autres fonds dédiés	49 019	7 943	6 450	0	50 512	39 159
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	54 424	800	0	0	55 224	36 292
FONDS DEDIES	9 034 052	480 684	1 024 933	0	8 489 803	2 812 234

Les fonds dédiés plan hôpital 2012 permettent de mettre en phase les produits et les charges liés à la construction des bâtiments du CMPR sur une période allant de 2008 à 2043.

La fondation a obtenu au cours des années précédentes, des aides spécifiques pour plusieurs actions.

Les indemnités de fin de carrière comptabilisées s'élèvent à 996 002€ au 31/12/2025. La provision acceptée par les financeurs selon les règles budgétaires est par dérogation reclassée en fonds dédiés.

Dettes

Etat des dettes	Montant Net 2025	Degré de liquidité		
		A un an au plus 2025	1 an à 5 ans 2025	A plus de 5 ans 2025
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés	0 €	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 251 659 €	1 171 385 €	3 986 191 €	10 094 083 €
Emprunts et dettes financières diverses	198 817 €	198 817 €		
Instruments financiers à terme	0 €	0 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 738 073 €	1 738 073 €		
Dettes des legs ou donations	0 €	0 €		
Dettes fiscales et sociales	6 254 931 €	6 254 931 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 484 €	1 484 €		
Autres dettes	305 971 €	305 971 €		
Produits constatés d'avance	31 210 €	31 210 €		
TOTAL	23 782 145 €	9 701 871 €	3 986 191 €	10 094 083 €

Le total des dettes s'élève à 23 782 145€ au 31/12/2025. Elles concernent plusieurs établissements.

Charges à payer

Les congés payés sont provisionnés à hauteur des jours de congés restant à prendre et en cours d'acquisition au 31/12/2025. Depuis 2024, la Fondation applique un décalage de paie : le décompte des jours de congés payés est effectué sur le mois suivant. Les congés payés posés en décembre ne sont que partiellement décomptés de la provision.

La recommandation patronale du 29 janvier 2024 n'ayant pas été agréée, les mesures au titre du point d'indice et prime pouvoir d'achat dans les établissements à but non lucratif ne peuvent être appliquées sur les champs social et médico-social, dans l'attente du positionnement des pouvoirs publics.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des dépenses d'exploitation. Elles s'élèvent à 97 400 € au 31/12/2025.

Charges à répartir

Les charges à répartir concernent les intérêts et pénalités de remboursement anticipé des emprunts renégociés en 2016. Ces charges sont étalées sur la durée résiduelle des nouveaux emprunts contractés. Elles s'élèvent à 85 242€

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 31 210€ au 31/12/2025 et concernent des produits d'exploitation.

Comptes de résultat

Résultats par établissement

Résultats par établissement

	31/12/2025			31/12/2024		
	Gestion contrôlée	Gestion propre	Global	Gestion contrôlée	Gestion propre	Global
SIEGE	0 €		0 €	0 €		0 €
IME MARIE CRUE	-671 €		-671 €	-102 144 €		-102 144 €
ITEP PILOT	6 470 €		6 470 €	139 778 €		139 778 €
SESSAD FLERS	19 470 €		19 470 €	5 628 €		5 628 €
CAFS FLERS	5 595 €		5 595 €	144 892 €		144 892 €
SAMSAH	-44 711 €		-44 711 €	-55 843 €		-55 843 €
IME SEGRUR	79 550 €		79 550 €	18 001 €		18 001 €
SESSAD L'AIGLE	56 001 €		56 001 €	18 264 €		18 264 €
CAFS L'AIGLE	182 608 €		182 608 €	119 494 €		119 494 €
PFD	-117 874 €		-117 874 €	-111 116 €		-111 116 €
IEM LA FORET	-19 234 €		-19 234 €	-204 311 €		-204 311 €
CMR LA CLAIRIERE	-106 374 €		-106 374 €	-498 543 €		-498 543 €
GEM FLERS		7 929 €	7 929 €		2 907 €	2 907 €
GEM L'AIGLE		-489 €	-489 €		-338 €	-338 €
GEM ALENCON		-6 319 €	-6 319 €		-1 009 €	-1 009 €
MAS LA FORET		0 €	0 €		0 €	0 €
LIBRAIRIE		-12 771 €	-12 771 €		-14 771 €	-14 771 €
AEMO	-141 316 €		-141 316 €	-8 470 €		-8 470 €
MEDIATION FAMILIALE		17 254 €	17 254 €		-76 €	-76 €
AUDITION DE L'ENFANT		-138 €	-138 €		2 025 €	2 025 €
ESPACES RENCONTRES		-6 704 €	-6 704 €		11 337 €	11 337 €
MAISON RELAIS ALENCON		-41 738 €	-41 738 €		-15 460 €	-15 460 €
MAISON RELAIS FLERS		-27 522 €	-27 522 €		-9 982 €	-9 982 €
CMPP	-21 817 €		-21 817 €	112 585 €		112 585 €
CAMPSS	-26 781 €		-26 781 €	-12 972 €		-12 972 €
CENTRE BOCQUET	814 €		814 €	22 436 €		22 436 €
DROG AIDE	-14 782 €		-14 782 €	5 724 €		5 724 €
DROG PREV		-1 470 €	-1 470 €		-15 263 €	-15 263 €
ENQUETES SOCIALES		-12 246 €	-12 246 €		4 356 €	4 356 €
MAISON RELAIS ARGENTAN		-2 081 €	-2 081 €		-17 805 €	-17 805 €
EHPAD RIVABELAGE	12 910 €		12 910 €	-92 274 €		-92 274 €
EHPAD JB LECORNU	-66 560 €		-66 560 €	-315 390 €		-315 390 €
POLE COMPETENCES ET FORMATIONS		-65 919 €	-65 919 €		-25 331 €	-25 331 €
RETRAITEMENT		0 €	0 €		0 €	0 €
ASSOCIATION		25 718 €	25 718 €		71 979 €	71 979 €
EHPAD ST SENIER DE BEUVRON	-339 742 €		-339 742 €	-419 603 €		-419 603 €
RESULTAT COMPTABLE ETABLISSEMENTS	-536 443 €	-126 497 €	-662 940 €	-1 233 863 €	-7 429 €	-1 241 292 €
REPRISE DE RESULTATS ANTERIEURS	514 473 €		514 473 €	357 199 €		357 199 €
RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	-21 969 €	-126 497 €	-148 467 €	-876 664 €	-7 429 €	-884 093 €
Dont résultat effectif des établissements ESSMS	83 591 €			-400 557 €		

Contribution volontaire en nature

Le temps passé par les bénévoles est valorisé à hauteur de 6 714€ en 2025 et correspond au temps passé par les administrateurs durant les 6 conseils d'administration et les 6 Bureaux valorisés à 41.13€/heures.

Les temps passés par les bénévoles dans les Conseils de la Vie Sociale ne sont valorisés du fait de la complexité à suivre ces temps.

Ventilation des produits d'activité

Ventilation des produits d'activité

	ESMS 2025	Autres 2025	TOTAL 2025	ESMS 2024	Autres 2024	TOTAL 2024
dotation globale	12 564 742 €	11 016 971 €	23 581 713 €	12 564 464 €	10 590 260 €	23 154 723 €
prix de journées hospitalisation complète	0 €	138 364 €	138 364 €	0 €	286 007 €	286 007 €
prix de journées hospitalisation de jour	0 €	152 973 €	152 973 €	0 €	-231 €	-231 €
prix de journée	16 772 009 €	0 €	16 772 009 €	16 110 006 €	0 €	16 110 006 €
prix d'actes	1 320 424 €	0 €	1 320 424 €	1 508 618 €	0 €	1 508 618 €
forfait journalier	0 €	201 720 €	201 720 €	0 €	206 380 €	206 380 €
prix de journée dépendance	643 329 €	0 €	643 329 €	565 698 €	0 €	565 698 €
prix de journée hébergement	4 918 218 €	0 €	4 918 218 €	4 832 629 €	0 €	4 832 629 €
interventions médicales et consultations	0 €	110 183 €	110 183 €	0 €	51 044 €	51 044 €
loyers des locataires et allocations	0 €	657 858 €	657 858 €	0 €	571 702 €	571 702 €
divers	2 020 465 €	1 348 670 €	3 369 135 €	1 672 416 €	1 595 306 €	3 267 722 €
Total général	38 239 186 €	13 626 740 €	51 865 926 €	37 253 831 €	13 300 469 €	50 554 300 €

Effectifs

	EFFECTIF AU 31/12/25	ETP AU 31/12/25	EFFECTIF AU 31/12/24	ETP AU 31/12/24
SIEGE	42	40,28	41	41,27
IME CRUE	50	40,06	48	38,81
ITEP PILOT	50	45,54	52	44,70
SESSAD FLERS	13	7,01	11	7,00
CAFS FLERS	20	10,41	19	11,91
GEM FLERS	2	1,03	2	1,03
SAMSAH	18	12,68	19	12,18
IME SEGUR	84	79,30	85	80,89
SESSAD L'AIGLE	12	6,08	10	6,07
CAFS L'AIGLE	14	5,18	14	6,67
GEM L'AIGLE	2	1,03	2	1,03
PFD	18	11,79	19	11,82
GEM ALENCON	3	1,03	3	1,04
IEM LA FORET	46	33,04	44	30,82
CMPR LA CLAIRIERE	126	101,96	127	109,07
AEMO	55	48,38	53	44,41
MEDIATION FAMILIALE	12	3,35	9	3,09
ESPACES RENCONTRES	11	2,90	10	2,63
MAISON RELAIS ALENCON	5	2,59	4	2,62
MAISON RELAIS FLERS	5	2,59	5	2,55
CMPP	24	14,98	19	15,10
CAMSPP	42	25,43	39	25,63
BOCQUET	27	19,20	22	16,31
DROG AIDE	13	5,05	10	3,57
PREVENTION	4	0,59	7	1,39
MAISON RELAIS ARGENTAN	5	2,28	4	1,85
POLE COMPETENCES	3	1,00	2	0,43
EHPAD RIVABEL'AGE	72	66,13	63	61,69
EHPAD JB LECORNU	66	58,96	65	58,89
EHPAD ST SENIER DE BEUVRON	39	37,57	39	39,51
TOTAL ASSOCIATION	883	687,45	847	683,97

Engagements financiers

Engagements donnés ou reçus

Une caution de 7 000€ au profit de BP France

Les titres de placements pour un montant de : 222 707 €

Siège CAT 87720620254 50 000,00 € solde au 31/12/2025

CAMSPP CAT 199 400 € solde au 31/12/2025

sont donnés en garantie d'emprunts 1 768 896.63€ au profit du crédit coopératif de Flers pour les emprunts du CMPR et du siège social.

En garantie de l'emprunt de 4 700 000€ du CMPR de Flers, une hypothèque sur la construction a été souscrite pour un montant de 1 175 000€. Le capital restant dû de cet emprunt au 31/12/2025 s'élève à 3 111 668€

En garantie de l'emprunt de 682 240€ du CMPR de Flers, une hypothèque sur la construction a été souscrite. Le capital restant dû de cet emprunt au 31/12/2025 s'élève à 219 833€

L'emprunt pour la rénovation du siège social fait l'objet d'une hypothèque à hauteur de 375 000€

Les titres de placement pour un montant de 250 000€ sont données en garantie de l'emprunt réalisé pour l'acquisition de l'Atrium.

Les emprunts de l'EHPAD JB Lecornu sont garantis de la manière suivante :

- Le remboursement de l'emprunt PLS est garanti par le Département de l'Orne à hauteur de 74 % par le Conseil Départemental de l'Orne. Le capital restant à rembourser au 31/12/2025 s'élève à 1 098 836€
- L'emprunt CRAM et l'emprunt PHARE sont garantis par la Société pour la Garantie Mutuelle des Associations (SOGAMA Conseil). Le capital restant à rembourser au 31/12/2025 s'élève à 142 500€

Une caution SACCEF a été donnée à hauteur de 237 500.00 € en garantie du prêt N° 09166481 de 475 000€ sur 240 mois pour l'immeuble du pôle compétences.

Les emprunts de la Maison d'Accueil du Beuvron destinés aux travaux de construction de cet établissement sont garantis à 100% par le Conseil Départemental de la Manche (décision du 10/10/2004). Les sommes dues au 31 décembre 2025 des 5 emprunts restants sont les suivantes :

- Emprunt PLS auprès de la caisse d'épargne : 792 172€
- Emprunt CRAM : 16 148 €
- Emprunt CRCAM de Normandie : 16 218€
- Emprunt caisse des dépôts PEX PHARE : 289 198€
- Emprunt caisse des dépôts PLS : 569 704€

Bail emphytéotique

L'établissement EHPAD Jean-Baptiste Lecornu dispose d'un droit d'usage sur l'immeuble situé au 47 rue d'Athis 61100 FLERS. Ce droit découle d'un bail emphytéotique consenti et accepté pour une durée de 99 années entières et consécutives, qui commence à courir le 30 mai 2003 pour finir le 29 mai 2102 par la Ville de FLERS propriétaire (Acte notarié en date du 30 05 2003).

Le présent bail emphytéotique est consenti et accepté à titre gratuit.

L'établissement IME Ségur dispose d'un droit d'usage sur un ensemble immobilier situé au Domaine des Nouettes 61270 AUBE. Ce droit découle d'un bail emphytéotique consenti et accepté pour une durée de 30 année entière et consécutive, qui commence à courir le 1^{er} juin 1998 pour finir le 31 mai 2028 par le département de l'Orne propriétaire (Acte notarié en date du 07 06 1930).

Le présent bail emphytéotique est consenti et accepté à titre gratuit.

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Honoraire Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versées pour l'exercice 2025 se répartissent comme suit :

Honoraires afférents à la certification des comptes	71 380€
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	2 828€
Total	74 208€

Salariés les mieux rémunérés

L'indication de la rémunération des trois plus hauts cadre dirigeants n'est pas mentionnée car elle équivaldrait à donner une information individuelle.

Comptes annuels clos le 31/12/2024 tels que présentés en 2024

ACTIF	Année 2024		
	BRUT	Amort/Prov	NET
ACTIF IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement	265 807	179 971	85 836
Autres immobilisations incorporelles	489 501	409 590	79 911
Immobilisations incorporelles en cours			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 004 703	73 613	931 090
Constructions	48 635 659	25 465 189	23 170 469
Installations techniques, matériels	4 719 006	3 820 482	898 523
Autres immobilisations corporelles	8 026 869	6 544 484	1 482 385
Immobilisations corporelles en cours	700 800		700 800
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Particip. et créances rattach. à des part.	100 121	43 014	57 107
Autres titres immobilisés	1 557 177	53 787	1 503 389
Prêts	1 231 780		1 231 780
Autres immobilisations financières	43 579		43 579
TOTAL I	66 775 001	36 590 131	30 184 871
ACTIF CIRCULANT			
Stocks de matières premières			
Stock autres approvisionnements	64 929		64 929
Avances et acomptes versés sur commandes	55 528		55 528
Créances			
Créances redevabl. et cptes rattach	6 295 835	338 668	5 957 167
Autres créances	2 038 825	3 760	2 035 065
Valeurs mobilières de placement	774 796	21 984	752 812
Disponibilités	8 023 871		8 023 871
TOTAL II	17 253 785	364 412	16 889 373
Charges constatées d'avance	110 709		110 709
Frais d'émission d'emprunt	92 346		92 346
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL III	203 055		203 055
TOTAL GENERAL	84 231 841	36 954 543	47 277 298

FONDATION NORMANDIE GENERATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	ANNEE 31/12/2024
Fonds propres	
Fonds associatifs sans droit de reprise	
Fonds statutaires	1 600 000
Fonds complémentaires	562 535
Fonds associatifs avec droit de reprise	
Fonds statutaires	
Fonds complémentaires	4 545 729
Ecarts de réévaluation	327 517
Réserves	
Excédents affectés à l'investissement	4 390 822
Réserves de compensation	2 289 056
Excédents affectés à la couverture du BFR	1 167 273
Autres réserves	500 973
Report à nouveau	
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-5 069 953
Report à nouveau (gestion contrôlée)	570 848
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-7 285
Charges des activités SMS prise en compte différée	-950 827
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 241 292
Situation nette (sous-total)	8 685 395
Subventions d'investissements	3 506 821
Provisions réglementées	
Couverture du besoin en fonds de roulement	200 952
Amorts dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	
Réserves des plus-values nettes d'actif	712 886
TOTAL I	13 106 053
FONDS REPORTES ET DEDIES	
Fonds dédiés	9 034 052
TOTAL II	9 034 052
PROVISIONS	
Provisions pour risques	369 784
Provisions pour charges	104 985
TOTAL III	474 770
DETTES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 575 448
Emprunts et dettes financières diverses	198 373
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 544 722
Dettes fiscales et sociales	6 026 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 645
Redevables créditeurs	112 910
Autres dettes	159 492
TOTAL IV	24 631 443
Produits constatés d'avance	30 980
Ecarts de conversion passif	
TOTAL V	30 980
TOTAL GENERAL	47 277 298

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

	EXERCICE 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Ventes de marchandises	
Production vendue	
Prestations de service	319 878
Production stockée	
Dotations et produits de la tarification	47 286 578
Subventions d'exploitation	1 115 761
Reprise sur amort.prov., transferts charges	298 732
Transferts de charges	91 082
Utilisation de fonds dédiés	904 299
Autres produits	537 969
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	50 554 300
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	
Variation de stock achats de marchandises	
Achats de matières premières et de fournitures	74 890
Variation de stocks de matières premières et de fournitures	
Achats d'autres d'approvisionnements	218 420
Variation de stocks d'approvisionnements	-13 800
Achats non stockés de matières et fournitures	3 682 633
Services extérieurs et autres	6 047 887
Impôts, taxes et versements assimilés	
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 026 055
Impôts, taxes et versements assimilés - autres	357 770
Charges de personnel	
salaires et traitements	25 128 576
charges sociales	9 487 775
Dotations aux amortissements et dépréciations	
DAP des immobilisations	2 357 342
DAP des charges d'exploitation à répartir	8 137
Dotations aux dépréciations et aux provisions	
DDP sur actif circulant	123 254
DDP pour risques et charges d'exploitation	124 485
Report en fonds dédiés	749 807
Autres charges	163 460
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	51 536 693
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-982 393

FONDATION NORMANDIE GENERATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	EXERCICE 31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers de participations et des immobilisations financières	
Revenus des VMP, escomptes obtenus, autres produits financiers	115 930
Reprises sur provisions, dépréciations financières	29 674
Transferts de charges financières	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	145 603
CHARGES FINANCIERES	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières	14 816
Intérêts et charges assimilées	630 756
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	645 572
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-499 968
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	58 220
Produits exceptionnels exercices antérieurs	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	292 652
Reprises sur provisions	
Reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR	
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	
Reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif	
Reprises sur autres provisions réglementées	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	350 873
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles exercice courant	14 490
Charges exceptionnelles exercices antérieurs	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	95 314
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du BFR	
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	
Dotations aux provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif	
Dotations aux autres provisions réglementées	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	109 803
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	241 069
Impot sur les bénéfices	
TOTAL DES PRODUITS	51 050 776
TOTAL DES CHARGES	52 292 068
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-1 241 292
Contributions volontaires en nature	
Bénévolat	5 263
Charges de contributions volontaires en nature	
Personnel bénévole	5 263